



COMMUNE DE PLOUMAGOAR

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2017

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois de février, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

Étaient présents : M. HAMON, MME ANDRÉ, M. ECHEVEST, MMES LE COTTON, GUILLAUMIN, M. LE SAINT, MME LE MAIRE N. , M. L'HOSTIS-LE POTIER, MME COGUEN, MM. GOUZOUGUEN, LE HOUEFF, MME LOYER, MM. LARMET, RICHARD, M. PRIGENT, MMES BOTCAZOU, HOAREAU, CRENN, M. SOLO, MME CORBIC, M. IRAND (à partir de 18 h 50), MME LE GARFF, MME TANVEZ (jusqu'à 19 h 50), M. ROBERT, MME ZICLER, M. LANCIEN.

Pouvoirs : MME RAULT à MME COGUEN,
M. OLLIVIER-HENRY à M. L'HOSTIS-LE POTIER
M. TANGUY à MME CRENN,
MME TANVEZ à M. IRAND (à partir de 19 h 50).

Secrétaires de séance : Mesdames Marie-Annick LOYER et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

1 – PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

▣ – Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2017-001 | Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 ▫ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016.

▣ – Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal et demande s'il y a des remarques quant à sa rédaction.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2017-002 | Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 ▫ approbation

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 à l'approbation du Conseil Municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016.

Arrivée de M. IRAND à 18 h 50

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

2.1 – Commission des finances du 24 janvier 2017

📁 Orientations budgétaires 2017

Malgré les baisses de dotation depuis 3 ans, environ 240 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement en moins et une baisse des impôts locaux en terme de taxe d'habitation en 2016 (-31 000 €) par rapport au produit attendu, je ne souhaite pas augmenter les taux des trois taxes cette année. Après contact pris auprès des Services de GP3A, l'allocation de compensation de 301 506 € devrait être maintenue. Une seule inconnue concerne le maintien ou pas du reversement du Foncier Bâti Industriel.

Les chiffres des recettes attendues ne sont pas encore connus et j'ose espérer que la baisse de la DGF sera divisée par deux cette année.

Cependant, j'ai réfléchi avec la Municipalité aux travaux que nous souhaiterions voir se réaliser au titre de l'année 2017 :

- 1) La sécurisation des voies et la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap
 - La rue Louis Aragon
 - L'Impasse et la rue de l'Argoat, 1ère tranche de travaux sur 3 ans dont l'objectif est de sécuriser l'entrée de l'impasse et d'aménager une voie piétonne jusqu'au Rond-Point de Roudedou
 - Le prolongement de la passerelle de Poul Ranet
 - L'étude pour sécuriser et réaménager le lotissement de Cadolan
- 2) Des travaux et des achats de mobilier et d'informatique dans les écoles
 - Extension de l'école de Croix-Prigent et aménagement extérieur
 - Un budget conséquent est consacré pour les TAP tant en personnel qu'en petit matériel
- 3) Le traditionnel programme de voirie et éventuellement des travaux à Pont Guialou à condition que les Communes de Ploumagoar et Saint-Adrien obtiennent les aides nécessaires pour mener à bien ces travaux. Il va être fait appel aux réserves parlementaires et nous espérons que Monsieur Botrel et Madame Le Houérou répondront favorablement à cette demande de subvention. Une demande de DETR des deux Communes va être adressée en parallèle à Monsieur le Sous-Préfet. Si ce dossier aboutissait, Ploumagoar aura certainement recours à un emprunt.
- 4) Des travaux également en bâtiment en plus des travaux d'extension à l'école de Croix-Prigent :
 - Réfection de la toiture de la Mairie
 - Travaux d'accessibilité à la Mairie et au boulodrome
 - Réfection de la voûte de l'église
 - Alarme et badges dans tous les bâtiments communaux

- 5) Des crédits vont être réservés à l'environnement et au cadre de vie pour installer des tables de pique-nique et des poubelles en plus de l'aménagement de la passerelle de Poul Ranet

Maintenant deux points importants sur lesquels je souhaite m'attarder :

1) Les dépenses de personnel

Au 1er janvier 2017, la Commune compte 43 agents titulaires. En 2016, 3 agents en arrêt suite à maladie professionnelle ont fait valoir leurs droits à la retraite, respectivement en février, mars et juin et un agent à temps non complet a été nommé à temps plein en novembre.

Si vous reprenez le tableau joint à la présente, vous pouvez constater une faible augmentation entre les charges nettes de personnel (charges totales du chapitre 012 – les remboursements des assurances suite à certains arrêts de travail) entre 2015 et 2016 surtout que l'année dernière :

- les agents ont bénéficié d'une augmentation de 0.6 % en novembre,
- 5 d'entre eux d'un avancement de grade
- Les cotisations versées à SOFAXIS (assureur de la collectivité) sont passées de 54 720.13 € à 77 683.02€ en 2016 soit une augmentation de 43.8 % en un an. (Pour mémoire, 48 766.21€ en 2014). Cette forte hausse est due à une sinistralité très conséquente ces dernières années : 3 agents en maladie professionnelle pendant 3 ans, un agent en longue maladie pendant 3 ans, un agent en longue durée et des agents en maladie ordinaire pendant plusieurs mois.

En 2017, les prévisions sont plus importantes mais il y a une explication : les remboursements attendus des assurances ont été estimés à 5000 € cette année alors qu'ils étaient de 90 000 € en 2016. Nous avons dû revoir nos garanties pour éviter une augmentation des taux. Désormais, concernant les agents en maladie ordinaire, la Commune est son propre assureur.

Vous pouvez donc constater que les charges de personnel sont stables depuis 3 ans.

Le tableau joint est très parlant : les charges de personnel représentent en moyenne 380€/habitant alors que pour des communes de même strate (de 5 000 à 10 000 habitants), au niveau départemental, cela représente 600€/habitant, au niveau régional 460 et 530 au niveau national.

2) La dette

L'encours de la dette diminue de l'ordre de 300 000€/an. En 2017, il s'élève à 3 874 572 €, soit 711€/habitant.

On peut remarquer sur le tableau joint que le coût en euros par habitant est en constante baisse et reste inférieur au coût d'une commune de même strate au niveau départemental et régional. En 2015, 856€/habitant à Ploumagoar, contre 1009 et 978 respectivement à l'échelon du département et de la région et 862 à l'échelon national.

Sauf à faire un emprunt pour réaliser les travaux à Pont-Gualou, je préfère réduire les investissements et ne pas emprunter pour ne pas endetter la Commune.

Enfin, je ne peux terminer ces orientations sans parler des lotissements. En 2017, nous allons clôturer le lotissement de Poul Ranet 2. Les dernières opérations ont été passées en 2016. Quant au lotissement de Poul Ranet 3, il reste deux lots à vendre. Une vente doit être signée en février et nous espérons que le dernier lot sera vendu d'ici la fin de l'année. Concernant les travaux de voirie définitive, ils seront payés sur le budget communal et seront réalisés en 2018.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : doit-on réaliser un nouveau lotissement ou est-il plus judicieux d'attendre ? Actuellement seul un terrain communal est constructible. Il s'agit de celui que la Commune possède à Pors Gochouette.

Il nous faut également porter une réflexion sur le Centre-Bourg avec l'acquisition de la propriété Aller. Nous pensons faire appel au financement de l'EPF pour l'achat mais nous ne savons pas s'il nous suivrait pour la démolition.

Pour finir, un mot sur le budget du CCAS. C'est un budget autonome qui fonctionne grâce à une subvention de la Commune de l'ordre de 13 000€. Ses principales dépenses : le repas des aînés et les secours accordées à des personnes ou familles en difficultés.

En complément de cette présentation, Monsieur le Maire précise que la semaine dernière avec l'Adjoint à la voirie et la Directrice des services, il a rencontré les élus de Saint-Adrien concernant le Pont Guialou. Il en ressort que, conjointement, les deux communes feront un pont neuf et que Ploumagoar sera le maître d'ouvrage de l'opération estimée à 170 000 €. Il ajoute qu'il est nécessaire d'être sûr des financements de chacune des communes afin que la facture à régler soit partagée pour moitié. Il précise que Ploumagoar fera un emprunt pour ces travaux. Il ajoute également qu'il faut être prudent "budgétairement", tant en fonctionnement qu'en investissement. Certes, il serait possible d'être ambitieux, mais il est nécessaire de tenir compte des baisses des dotations de l'État qui invitent donc à la prudence.

Monsieur le Maire propose de passer au débat.

Monsieur Robert intervient pour dire qu'il s'agit d'un rendez-vous obligatoire et qu'il est nécessaire d'avoir un débat et des échanges, même si de la part du groupe de la minorité municipale, il n'y aura pas beaucoup de remarques, car c'est surtout au moment du vote du budget que cette dernière sera amenée à faire valoir un certain nombre de choses. Il dit que le Maire a souligné la baisse des dotations de l'État et ajoute que c'est une réalité connue depuis de nombreuses années, avec les efforts qui sont à accomplir pour assainir les finances publiques. D'ailleurs, la minorité municipale avait déjà attiré l'attention sur cet état de fait tout au long des dernières années et en avait tenu compte dans ses promesses de campagne en 2014. Il note également une baisse au niveau de la taxe d'habitation et veut rappeler que la minorité avait porté la proposition, acceptée par la majorité, d'appliquer un dégrèvement pour les personnes en situation de handicap ou pour les foyers qui accueillent des personnes dans cette situation. Il note aussi que certaines orientations conviennent à la minorité : sécurisation des voies (liaison douce rue de l'Argoat), mais dit aussi le regret, déjà ancien, de la non réalisation d'une voie douce du cœur de bourg en passant par la zone de Runanvzit pour rejoindre le rond-point de Roudedou. En ce qui concerne les dépenses de personnel, il dit souhaiter une précision au regard de la phrase "*les agents en maladie ordinaire ne sont plus couverts*" et s'interroge de savoir si les agents ont perdu des droits et/ou du pouvoir d'achat.

Madame Le Martelot (Directrice des services) précise que la collectivité n'est plus remboursée pour les arrêts de maladie ordinaire (c'est un choix au regard des conditions du contrat) et qu'elle est en quelque sorte son propre assureur pour ce risque, mais que cela ne change rien pour les agents.

Monsieur Robert dit alors qu'il serait peut être nécessaire de reformuler la phrase pour éviter toute ambiguïté. Il dit vouloir aussi parler de la dette communale : c'est un sujet sur lequel la minorité municipale est revenue à plusieurs reprises, notamment en raison de son poids, même si l'on constate qu'elle s'allège quelque peu.

Il ajoute que cette situation peut s'expliquer par certains renoncements dans les projets de la majorité municipale : salle multifonctions, maison de la jeunesse. En ce qui concerne le Pont Guialou, il estime qu'il s'agit d'une dépense, pour le coup, imprévue, qu'il s'agit d'une grosse dépense et que lui et d'autres pensaient qu'elle serait encore plus importante. A ce propos, concernant la DETR, il dit avoir compris que les deux communes allaient présenter chacune leur dossier et souhaite savoir quelle formule a été retenue pour le partage des charges : montant "brut" avant subvention ou montant "net" après subvention.

Monsieur le Maire répond que, pour sa part, la charge à répartir sur les deux communes est le montant "brut" avant subvention.

Pour terminer, Monsieur Robert souhaite aborder le sujet du foncier et indique que la minorité municipale est favorable à une opération communale de lotissement qui se ferait sur le secteur de Pors Gochouette, avec la densification recherchée au centre bourg. Il ajoute qu'en ce qui concerne le Plan Local d'Urbanisme, il conviendra d'avancer sur ce dossier pour se projeter dans l'avenir.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire souhaite faire remarquer, qu'à un moment donné, le projet de budget sera soumis au Conseil Municipal et que certains le voteront. Il ajoute que depuis neuf ans, les budgets sont votés par la majorité et que la minorité ne les vote pas ; aussi, il veut attirer l'attention de certains sur ce qui se fera à la communauté d'agglomération lors des débats budgétaires. Certains pensaient qu'il n'y aurait pas d'arrangement possible dans cette grande entité, il est possible que ce soit l'inverse.

Monsieur Prigent intervient pour faire remarquer qu'il maintient toujours son idée que des regroupements n'entraînent pas systématiquement des économies (parfois même l'inverse) et qu'il a l'impression que la nouvelle communauté d'agglomération, d'après les échos qu'il a, est en train de prendre cette voie et se dit complètement attristé de cette situation (exemple : voiture attribuée aux vices-présidents, achat de tablettes pour les élus). Il ajoute trouver cela anormal et que si ces erreurs se reproduisent à différents niveaux (local, intercommunal, départemental, etc ...), on voit bien où cela mène et on se retrouve dans un contexte dramatique quant à la gestion de l'argent public. Il rappelle que l'argent public c'est ceux qui paient des impôts (la moitié des français) et qu'à un moment donné ces derniers en auront "ras le bol" de voir dépenser leur argent de cette manière. Il ajoute que tous les élus doivent être responsables quant à l'utilisation de l'argent public et qu'en terme d'image on peut qualifier parfois cela de dramatique.

Monsieur le Maire répond, qu'en ce qui concerne les voitures de fonction, les vices-présidents n'en ont pas chacun une et ajoute que, pour sa part, en tant que vice-président de la nouvelle communauté d'agglomération, il a déjà fait des déplacements, dans le cadre de ses fonctions, avec son véhicule personnel et qu'il a assumé les frais de restauration. Certes, la communauté d'agglomération dispose d'un parc de véhicules de service qui peuvent être utilisés. Pour sa part, il n'a pas de leçon à recevoir quant à l'utilisation des fonds publics et encore plus des fonds privés. Il ajoute avoir toujours eu, certains lui en ont fait le reproche, la volonté de gérer la Commune en bon père de famille et que, sous certains aspects, il s'agissait d'une gestion un peu ringarde. Il ajoute également qu'il tentera d'exporter "cette manière de faire communale" où il se trouve aujourd'hui en responsabilités (même s'il n'a pas la majorité, de peu il convient de le souligner) et qu'il y aura des discussions. Pour revenir sur le volet des tablettes numériques, il veut signaler, comme on lui a indiqué que, quand le Conseil départemental 22 est passé aux tablettes, des économies ont été faites sur le papier (environ 200 000 €).

Monsieur Prigent dit qu'il connaît la bonne volonté du Maire et sa manière de fonctionner (" *ce n'était pas pour toi*"). Cependant, à l'adresse des futurs dirigeants de la communauté d'agglomération et ceux qui en ont la présidence, il conviendra de prendre le niveau de charges de fonctionnement d'aujourd'hui et de le comparer à celui de, dans trois ans, pour voir si celui-ci n'a pas explosé. Il dit ne pas être complètement confiant sur ce sujet là. Il rappelle aussi, qu'aujourd'hui, tout le monde a un smartphone et qu'il est possible de lire dessus. Cependant, lorsque l'on entend certains échos, des questions peuvent se poser.

Monsieur le Maire veut signaler qu'il faut faire la part des choses en fonction d'où proviennent ces échos. Il ajoute que l'on n'attend pas des économies fin 2017, mais que fin 2020, il sera possible de présenter un bilan positif et que certains en seront comptables. Il veut préciser aussi que des économies ont été réalisées en matière d'indemnités des élus (en nombre, moins de présidents et de vices-présidents, soit 70 000 € d'économisés sur cette ligne budgétaire).

Monsieur Robert intervient pour dire que la minorité municipale argumente toujours son vote au moment de la présentation du budget et que, dans les différentes assemblées, chacun est libre de son vote. Il ajoute, comme vient de le dire le Maire, que des économies ne sont pas attendues fin 2017 à la communauté d'agglomération ; par contre, selon des informations dont il dispose depuis hier soir, la nouvelle entité disposera des dotations bonifiées, il s'agit de sommes extrêmement importantes (sous réserve de vérification). Il dit être de ceux qui appellent à ne pas dilapider cet argent et encore moins dans le fonctionnement. Il ajoute que des économies sont recherchées au niveau des services internet et téléphonie avec une remise à plat de tous les contrats existants (héritage des différentes structures) ce qui générera, à court terme, des économies importantes. Pour ce qui est des tablettes numériques, il constate que l'information circule extrêmement vite, car ce débat a eu lieu hier soir, et constate également que Jean-Yvon est "hyper bien renseigné". Il dit comprendre que le Maire ait réagi assez vigoureusement car la demande est venue d'un de ses proches lieutenants.

Monsieur Prigent réagit en disant qu'il ne demande qu'à croire les arguments avancés mais que, néanmoins, il restera attentif à l'évolution des choses.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire indique que, ce matin même, il était à la Région et rappelle qu'il existe des petites sociétés dans l'artisanat, l'assurance etc. ... , mais qu'il existe aussi de grandes sociétés issues de ces secteurs, souvent après des regroupements. Pour en revenir à la réunion à la Région, concernant l'économie, il précise qu'étaient invités les représentants des intercommunalités de plus de 30 000 habitants, qu'il est intéressant d'y être et que la nouvelle communauté d'agglomération, au regard de sa taille, pourra avoir du poids.

Délibération numéro 2017-003| Débats d'orientations budgétaires 2017

EXPOSÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « [...] le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2017.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération du 29 septembre 2014 et modifié par délibération du 30 mai 2016,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2017, annexé au présent procès-verbal et adressé aux membres du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 janvier 2017,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

prend acte, sur la base du rapport présenté, de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017,

adopte, majoritairement, le rapport communiqué à cet effet,

<u>VOTE</u>	
▫ conseillers présents	26
▫ conseillers représentés	03
▫ ayant voté pour	23
▫ ayant voté contre	00
▫ s'étant abstenus	06
▫ n'ayant pas pris part au vote	00

Plan Pluriannuel d'Investissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2018 / 2020.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Un PPI est un outil de programmation des investissements envisagés pour les 3 ans à venir, de 2018 à 2020, en tenant compte de leur coût prévisionnel.

En se basant sur les informations financières de la collectivité, il vous renseigne sur la réalisation des investissements.

Le PPI apparaît comme un document de référence pour les élus. Mais il est important de préciser qu'il n'est pas définitif et sera réalisé chaque année afin de tenir compte des aléas de toute programmation et pour procéder aux ajustements nécessaires. Il doit donc garder un caractère évolutif. A Ploumagoar, le PPI est la traduction financière de « fiches-thèmes » qui permettront d'assurer et de planifier la bonne exécution de chaque projet.

1) BÂTIMENTS

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Fenêtres école primaire	50 000		50 000
Classe nature	10 000		10 000
Mise aux normes accessibilité	110 000		110 000

2) VOIRIE

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Programmes voirie	450 000		450 000
Signalétique	35 000		35 000
Étude + travaux lotissements anciens	400 000		400 000
Liaison douce Kergillouard - Locmaria	30 000		30 000
Étude Colonel Bréban et F. Page	10 000		10 000
Voirie définitive Poul Ranet III	100 000		100 000

3) LOISIRS

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Aire de jeux	10 000		10 000
Réhabilitation terrains tennis et city	30 000		30 000

4) ÉCLAIRAGE PUBLIC

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Travaux EP	200 000		200 000

5) ÉCOLES

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Pistes code de la route	10 000		10 000

6) INFORMATIQUE (poste + copieur)

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Matériel école renouvellement	30 000		30 000
Matériel mairie + cybercommune	20 000		20 000

7) Matériel Service Technique

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Renouvellement véhicules	20 000		20 000
Renouvellement matériel	50 000		50 000

8) Culture

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Acquisition d'œuvres	6 000		6 000

9) Autre

Opérations	Dépenses	Recettes	Impasse
Achat d'un mini bus	30 000		30 000
Evolution du site internet	10 000		10 000

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de ce qui est projeté de faire, mais qu'en aucun cas, il ne s'agit d'une feuille de route définitive. Elle pourrait encore évoluer à la marge si, par exemple, l'État décidait de réduire de nouveau les dotations aux collectivités. Le budget serait donc revu en fonction des équilibres à trouver à ce moment là.

A la question concernant les remplacements des véhicules, Monsieur le Maire répond qu'il pourra s'agir d'achat ou de location en fonction des opportunités.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine indique que la formule location est plus simple aujourd'hui en fonction des mutualisations entre les communes, car il serait alors plus facile d'arrêter les contrats de locations.

Monsieur le Maire veut préciser qu'il ne s'agit pas d'une prévision pour des véhicules à destination des Élus.

Monsieur Irand demande quelques précisions quant à la prévision d'achat d'un mini-bus.

Monsieur le Maire répond qu'il serait pour les associations et qu'il pourrait être également utilisé pour le transfert d'élèves de l'école de La Croix-Prigent au restaurant scolaire du bourg, pour éviter le transfert des préparations de la cuisine centrale.

Monsieur Robert intervient pour dire que c'était un document attendu et demandé depuis plusieurs années par la minorité municipale.

Monsieur le Maire répond, qu'à compter de cette année, il s'agit d'une obligation.

Monsieur Robert veut signaler que ce Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation des investissements envisagés durant le mandat et que cela donne de la lisibilité. Il fait remarquer que l'on est déjà à mi-mandat et regrette que ce document n'ait pas été présenté sur l'ensemble du mandat. Il fait ensuite quelques commentaires concernant notamment les bâtiments : on note une prévision conséquente, même si pour l'école primaire, la dépense s'impose. En ce qui concerne la classe nature, il se pose toujours la question de la cohabitation entre un lieu qui accueille des enfants, la réserve LPO et un centre de tir. En ce concerne l'accessibilité, "il est temps de s'y mettre". Un regret : la salle omnisports n'apparaît pas malgré les promesses d'isolations thermique et phonique du bâtiment, même si certains ne sont pas d'accord. Enfin, il convient de faire un point pour savoir si les travaux entrepris ont permis de remettre en état les bâtiments des services techniques et s'ils sont satisfaisants. Sur l'achat d'un mini-bus, que vient d'évoquer Rémi, il pense qu'il pourrait en être fait usage sur la semaine, au-delà de la navette du mercredi midi.

Monsieur le Maire répond que le Plan Pluriannuel d'Investissement reprend les grandes orientations de la profession de foi de la majorité municipale et qu'au moment des échéances électorales chacun sera comptable de ce qui aura été fait ou pas. Il demande qui, au sein de l'assemblée municipale, aurait priorisé la réalisation d'une salle multi-fonctions au regard des besoins en matière de bâtiments scolaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions dans les écoles de la Commune et rappelle que six millions d'euros ont été investis pour les écoles.

Monsieur Prigent intervient pour dire, qu'à sa connaissance, sur le secteur de Lamballe, une ancienne carrière a été transformée en centre de tir et qu'il serait peut-être intéressant de se rapprocher des gendarmes qui effectuent des entraînements sur le stand de Ploumagoar pour savoir s'il ne pourraient pas le faire sur celui de Lamballe. Il ajoute qu'un contact entre les deux présidents d'agglomération pourrait peut-être permettre de faire avancer les choses.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine intervient pour dire que parfois, comme l'a souligné Didier Robert, il y a des imprévus (exemple : Pont Guialou). Aussi, il rappelle que l'école de La Croix-Prigent devait disposer d'une salle de motricité et qu'au regard des bâtiments existants il était impossible de faire une salle aux normes d'accessibilité. Il ajoute que l'on peut être fier que le Maire ait pris la décision de prioriser les écoles par rapport à la maison de la jeunesse et des sports. Il ajoute également qu'au sein de la majorité municipale il y a des échanges et que, le mandat n'étant pas fini, cette salle pourrait être, de nouveau, d'actualité. Concernant la salle omnisports, la profession de foi de la majorité indiquait : études thermique et phonique de la salle omnisports. Cette étude a été réalisée et les chiffres ont été donnés. Des chauffages ont été acquis tous récemment et donnent entière satisfaction aux utilisateurs de cette salle (mieux que ceux loués jusqu'à présent, car plus puissants).

Monsieur le Maire fait remarquer qu'en ce qui concerne le service technique, il conviendra d'avoir une réflexion d'ensemble tant pour le service que ses bâtiments.

A ce propos, Monsieur l'Adjoint au patrimoine demande si certains ont eu des retours quant aux services techniques et leur nature.

Monsieur Robert dit poser des questions sur des travaux entrepris sur ces bâtiments communaux.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine répond que différents travaux ont été réalisés, à savoir :

- * mise aux normes électriques : 11 000 €
- * réfection bureau responsable technique et autres : 10 000 €
- * réfection de la salle de pose : 10 000 €.

Il ajoute qu'il reste encore des choses à faire, mais que compte-tenu des coûts il sera fait au mieux et que, pas plus tard qu'hier, des échanges ont eu lieu avec le personnel de ce service. Il dit s'être rendu, ce jour, aux services techniques pour faire un point sur place avec le personnel.

Madame Corbic dit vouloir intervenir sur la partie voirie de ce plan qui comprend plusieurs lignes et s'interroge de savoir si la création d'un nouveau lotissement fera l'objet d'un budget à part.

Madame Le Martelot (Directrice des services) répond que la réalisation de la voirie définitive d'un lotissement fait maintenant partie du budget général de la Commune. Par contre, les travaux pour la création d'un nouveau lotissement communal sont toujours sur un budget spécifique.

Monsieur l'Adjoint à la voirie se dit satisfait des prévisions en matière de programme annuel de voirie et dit aussi que, pour les lotissements anciens, comme Cadolan, les travaux à envisager seront assez élevés, sachant qu'il n'y a pas que le traitement des surfaces, mais aussi, au préalable, la réalisation d'un état des lieux des réseaux enterrés, voire la réalisation d'effacements de réseaux. Pour terminer sur le lotissement de Cadolan, il précise que les travaux ne pourront être programmés que par tranche et rappelle que la réfection de Pont Guialou, non prévue, demandera de dégager des crédits pour une réalisation cette année.

Monsieur le Maire veut préciser que ces travaux à réaliser le seront sans recourir à l'emprunt sur les trois années qui restent. Il répond à la question concernant les travaux d'éclairage public qu'il peut s'agir de travaux d'effacement (exemple rue Louis Aragon), de travaux d'entretien ou de rénovation de l'existant. Pour le mini-bus, quand il sera acheté, il ne manquera pas d'usage.

Durées d'amortissement des biens acquis en 2016

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal l'état des biens acquis en 2016, avec les durées respectives des amortissements des différents biens et précise que, selon le montant et la nature du bien, l'amortissement peut aller jusqu'à 15 ans.

Délibération numéro 2017-004| Durées d'amortissement des biens acquis en 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir et précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis.

Il présente à l'Assemblée délibérante le tableau des biens acquis au cours de l'année 2016 et ajoute que les durées d'amortissements doivent être fixées, pour chaque bien ou catégorie de biens, par le Conseil Municipal, sur proposition de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **ADOPTE** les durées d'amortissements des biens acquis au cours de 2016 comme indiquées dans le tableau annexé au présent procès-verbal ;
- ⊗ **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire.

📁 Bilan des opérations immobilières réalisées en 2016

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Commune au cours de l'exercice budgétaire 2016.

Délibération numéro 2017-005| Bilan des opérations immobilières réalisées en 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Commune au cours l'exercice budgétaire de 2016 et précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2016 de la Commune.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce bilan, annexé au présent procès-verbal.

📁 Liste des marchés publics conclus en 2016

Madame l'Adjointe aux finances présente au Conseil Municipal la liste de marchés publics conclus en 2016 par la Commune.

Délibération numéro 2017-006| Liste des marchés publics conclus en 2016

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante la liste des marchés publics conclus par la Commune en 2016 et précise que, conformément à la réglementation des marchés publics, il convient de publier la liste des marchés publics conclus au cours de l'année précédente.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette liste, annexée au présent procès-verbal.

Monsieur Prigent intervient pour demander si, en matière de location de véhicule, un comparatif entre location et achat a été fait pour savoir qu'elle était la formule la plus avantageuse pour la Commune. Il estime que la commission des finances devrait se pencher sur le sujet.

Madame l'Adjointe aux finances répond que cette question pourra être abordée lors d'une prochaine commission.

Subventions – année 2017

Madame l'Adjointe aux finances informe le Conseil Municipal que la commission des finances propose de ne pas augmenter les subventions aux associations cette année.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

D.E.T.R. – année 2017 : demande de subvention de l'État

Madame l'Adjointe aux finances informe le Conseil Municipal que la commission des finances propose de solliciter une aide de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. pour, par ordre de priorité :

- 1 – aménagement et sécurisation de la rue Louis Aragon (RD n° 5)
- 2 – Pont Guialou : réalisation d'un pont neuf.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour solliciter une subvention de l'État

Délibération numéro 2017-007 | D.E.T.R. - année 2017 : demande de subvention de l'État

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon et celui de réalisation d'un pont neuf (mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien), sur le secteur de Pont Guialou.

Il précise que, pour ces deux opérations, la Commune pourrait solliciter une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - année 2017.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer pour solliciter une subvention de l'État pour ces deux opérations et pour fixer l'ordre de priorité de celles-ci dans la demande qui sera transmise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur ces dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **SOLLICITE** une subvention prévue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - année 2017, pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon (RD n° 5) et le projet de réalisation d'un pont neuf (mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien), sur le secteur de Pont Guialou ;
- ⊗ **FIXE** l'ordre de priorité de ces deux opérations, comme suit :
 - ☞ Opération 1 – Aménagement et sécurisation de la rue Louis Aragon (RD n° 5),
 - ☞ Opération 2 – Pont Guialou : réalisation d'un pont neuf ;
- **Opération 1 :**
 - ☞ **APPROUVE** le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon d'un montant total de 357 942,80 € HT et son plan de financement ;
- **Opération 2 :**
 - ☞ **APPROUVE** le projet de réalisation d'un pont neuf (mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien), sur le secteur de Pont Guialou, d'un montant total de 130 000 € HT, qui se décompose comme suit : travaux : 118 000 € | honoraires : 10 000 € | dossier loi sur l'eau : 2 000 € ;
 - ☞ **PRÉCISE** que ce coût sera supporté pour moitié par chaque commune, soit 65 000 € HT, qui se décompose comme suit :
 - > travaux : 59 000 € | honoraires : 5 000 € | dossier loi sur l'eau : 1 000 € ;

- ↳ **PRÉCISE** que le maître d'ouvrage de l'opération, en accord avec la Commune de Saint-Adrien, sera la Commune de Ploumagoar ;
- ⊗ **S'ENGAGE** à réaliser les travaux, concernant ces deux opérations, au cours de la présente année ;
- ⊗ **S'ENGAGE** à assurer le financement de ces deux opérations au budget communal de l'exercice 2017.

📁 **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Le Martelot (Directrice des services) afin qu'elle présente la délibération demandée par la Trésorerie de Guingamp.

Madame Le Martelot (Directrice des services) indique que pour solder le marché de maîtrise d'œuvre de la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager une dépense supplémentaire d'investissement de 67,13 €uros, du fait de l'augmentation de la TVA de 19,60 % à 20 % (demande de la Trésorerie de Guingamp).

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2017-008 | Délibération autorisant le Maire (dépenses d'investissement)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante :

Budget principal de la Commune

- montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2016 (hors chapitre 16) :
2 229 650,07 €uros

- conformément aux textes applicables, il est proposé de faire application de cette mesure à hauteur de 67,13 €uros, correspondant à une dépense d'honoraires de maîtrise d'œuvre, à mandater sur l'article 2313-59 "Construction chaufferie bois".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-avant.

Départ de Mme TANVEZ à 19 h 50

2.2 – Commission du patrimoine du 25 janvier 2017

École de La Croix-Prigent – visite des lieux et point sur les travaux

Monsieur l'Adjoint au patrimoine informe le Conseil Municipal que les membres de la commission se sont rendus sur le chantier de l'école de La Croix-Prigent pour constater l'avancement des travaux, avec une mise en situation des différentes pièces. Il ajoute que la commission n'a pas fait de remarque particulière quant à l'avancement du chantier. Depuis cette visite : l'isolation et l'étanchéité du toit ont été réalisées, l'enduit est quasiment terminé, la menuiserie alu est posée et il restera celle métallique à poser.

Monsieur Richard précise que le procédé d'étanchéité, sur les murs intérieurs, est très intéressant avant la pose de l'isolation. Il ajoute qu'une économie, d'environ 3 à 4 000 €, sera faite sur ce poste puisque ce produit ne sera pas utilisé sur le plafond (utilisation de pré-dalles déjà étanches). Il ajoute que, pour l'instant, le chantier est dans les temps et que lors des réunions de chantier il y a toujours des échanges avec l'architecte.

Monsieur l'Adjoint au patrimoine ajoute que sur le bâtiment existant il sera nécessaire de changer trois portes en bois par des portes en PVC (des devis sont en cours) et que l'économie évoquée tout à l'heure couvrira le changement des portes (ce dossier sera vu au prochain conseil).

2.3 – Commission voirie – urbanisme du 26 janvier 2017

Programmes de voirie 2015 et 2016

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que le programme de voirie 2015 est terminé, mais que celui de 2016 n'étant pas tout à fait fini, il n'a pas été possible de caler une réunion de réception des travaux. Il précise que ce sujet sera revu lors de la prochaine commission, le 16 février à 18 h 30.

Programme de voirie 2017 – programme prévisionnel

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que la commission a déjà discuté du programme prévisionnel de voirie 2017, qu'un travail de chiffrage des différentes sections retenues est en cours et que celui-ci devrait être restitué lors de la prochaine réunion.

Rue Louis Aragon – point sur le dossier

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que les travaux actuellement en cours, réalisés par l'entreprise Le Du, devraient se terminer début de semaine prochaine (avec un peu de retard en raison des conditions climatiques) et que la voie sera donc ré-ouverte. Il signale que la réfection des tranchées ne sera pas complète et qu'il conviendra que les usagers soient indulgents.

📁 Rue Louis Aragon – dossier de consultation des entreprises

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que le cabinet en charge de la maîtrise d'œuvre a fait parvenir le dossier de consultation des entreprises qui demande encore quelques retouches. Aussi, il propose au Conseil Municipal de donner mandat à la commission voirie – urbanisme pour finaliser et valider ce dossier de consultation, lors de sa réunion du 16 février 2017, afin de respecter le calendrier prévisionnel établi (consultation à compter du 20 février, commission d'appel d'offre mi-mars, démarrage des travaux vers la mi-mai, fin des travaux en novembre 2017).

Monsieur Le Maire propose de donner mandat à la commission et invite le Conseil Municipal à voter en ce sens.

Délibération numéro 2017-009| Aménagement rue Louis Aragon ▫ D.C.E.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet QUARTA, en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon, a préparé le dossier de consultation des entreprises.

Il précise que la commission voirie – urbanisme, lors de sa dernière réunion, a pris connaissance de ce dossier et que la consultation des entreprises sera lancée selon la procédure adaptée.

Il ajoute qu'il convient, avant la finalisation du dossier de consultation des entreprises, d'apporter quelques modifications à celui-ci. Aussi, pour ne pas retarder le lancement de la consultation des entreprises, il propose de donner mandat à la commission voirie-urbanisme, qui se réunira le 16 février prochain, pour finaliser le DCE et lancer la consultation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⊗ **DONNE** mandat à la commission voirie-urbanisme pour finaliser le dossier de consultation des entreprises, concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Louis Aragon, lors de sa réunion du 16 février 2017 ;
- ⊗ **DEMANDE** au Maire, ensuite, de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

📁 Rues de l'Argoat et du Pavillon Bleu

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que le dossier concernant la réalisation de cette liaison douce a été transmis à l'Agence technique départementale de Guingamp pour avis. Il ajoute que, lorsque cet avis sera connu et après validation en commission, il sera alors possible de consulter les entreprises pour la première tranche de travaux.

📁 Échangeur de La Chesnaye – réalisation d'un giratoire

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal que les travaux ont débuté autour de la mi-janvier et, qu'actuellement, la circulation se fait normalement, hormis l'accès à la bretelle dans le sens Rennes/Brest qui est fermée. Il ajoute que la route départementale va être coupée plus tôt que prévu au calendrier prévisionnel des travaux, c'est-à-dire à partir de lundi prochain, pour une durée d'environ 2,5 mois. Des déviations seront mises en place et il était donc important que, dans ce contexte, la rue Louis Aragon soit ré-ouverte avant.

Infrastructures routières – révision du classement sonore

Monsieur l'Adjoint à la voirie informe le Conseil Municipal qu'il est sollicité pour donner un avis sur le projet d'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures routières dont le trafic moyen journalier annuel est supérieur à 5 000 véhicules/jour. Il ajoute que la Commune de Ploumagoar est surtout concernée par la Route Nationale 12 et que le classement reste identique.

Monsieur Robert intervient pour rappeler l'action de l'association qui a réclamé pendant de nombreuses années un mur anti-bruit le long de la R.N. 12 et dire qu'il resterait encore des travaux à réaliser. Aussi, il pense que l'on peut saisir cette opportunité de délibération pour interpeller de nouveau les services de l'État sur ce dossier.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Délibération numéro 2017-010| Classement sonore des infrastructures routières

EXPOSÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des dispositions prévues à l'article L. 570-10 du Code de l'environnement, « *dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic* ».

Ce recensement concerne les infrastructures routières dont le trafic moyen journalier annuel est supérieur à 5 000 véhicules/jour.

Dans les Côtes d'Armor, le classement sonore actuellement en vigueur a été institué par des arrêtés préfectoraux pris en 2003 et 2004, par commune, sur la base d'une étude de 2002.

Afin de tenir compte de l'évolution des trafics par rapport aux hypothèses de l'étude de 2002, ainsi que pour intégrer la réalisation de voies nouvelles, les bases techniques du classement en vigueur ont été réexaminées.

La Commune est saisie, pour avis, par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sur le projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté précédent et approuvant le nouveau classement sonore sur le territoire de Ploumagoar, comme suit :

A – Infrastructures empruntant le territoire communal

Nom de l'infrastructure	Type de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Type de tissu (en « U » ou ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)
		débutant	finissant			
RD 712	Route Départementale	Limite communale	Limite communale	Tissu ouvert	3	100 mètres
RN 12	Route Nationale	Limite communale de Ploumagoar	Limite communale de Ploumagoar	Tissu ouvert	2	250 mètres
RN 12	Route Nationale	Limite communale de Ploumagoar	Limite communale de Ploumagoar	Tissu ouvert	2	250 mètres
RN 12	Route Nationale	Limite communale de Ploumagoar	Limite communale de Ploumagoar	Tissu ouvert	2	250 mètres

(1) La largeur du secteur affecté par le bruit correspond à la distance mentionnée à l'article 1, comptée de part et d'autre de l'infrastructure définie comme suit :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche,
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord extérieur le plus proche.

B – Infrastructures n'empruntant pas le territoire communal mais dont les secteurs affectés par le bruit concernent la commune

Nom de l'infrastructure	Type de l'infrastructure	Délimitation du tronçon		Type de tissu (en « U » ou ouvert)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (1)
		débutant	finissant			
RN 12	Route Nationale	Limite communale de St-Agathon	Limite communale de St-Agathon	Tissu ouvert	2	250 mètres
RN 12	Route Nationale	Limite communale de St-Agathon	Limite communale de St-Agathon	Tissu ouvert	2	250 mètres
RN 12	Route Nationale	Limite communale (RD 767)	Limite communale de Guingamp	Tissu ouvert	2	250 mètres
RD 712	Route Départementale	Rue de Belorme	Giratoire de Kerhollo	Tissu ouvert	3	100 mètres
RD 767	Route Départementale	RN 12	Intersection avec la voie ferrée	Tissu ouvert	4	30 mètres

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à 43,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles : R. 111-4, R. 111-4-1, R. 111-23-1 et R. 111-23-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles : R. 111-3-1, R. 111-5, R. 111-6, R. 123-19, R. 123-24, R. 311-10, R. 311-10-2, R. 410-13,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⊗ **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Commune de Ploumagoar ;
- ⊗ **SOUHAITE** qu'un point soit fait, avec les services de l'État, sur les protections phoniques aux abords de la Route Nationale 12 sur le territoire de la Commune de Ploumagoar ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cet avis.

Éclairage public

Monsieur l'Adjoint à la voirie donne la parole à Monsieur Richard pour ce dossier.

Monsieur Richard indique au Conseil Municipal qu'il a fait un point sur les travaux prévus au programme 2016 / 2017 et ajoute qu'ils ont tous été réalisés. En ce qui concerne le programme 2017, certains secteurs ont été répertoriés, à savoir : Le Petit-Paris, La Croix, Douar An Outrach, Roglazou.

Pont Guialou – point sur le dossier

Monsieur l'Adjoint à la voirie fait, au Conseil Municipal, un point sur l'avancement de ce dossier. Il y a eu des échanges avec les élus de Saint-Adrien, suite à la présentation par le Cabinet CETIA de l'avant-projet. Il rappelle que ce projet serait éligible à la D.E.T.R. en respectant une certaine taille d'ouvrage ; c'est pourquoi, il a été demandé au maître d'œuvre de revoir quelque peu l'avant-projet (voirie de 3,5 mètres avec de chaque côté un trottoir d'environ 1 m).

Il ajoute avoir rencontré, avec Jean-Claude Gouzouguen, Monsieur Botrel, Sénateur des Côtes d'Armor, quant à l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire (avec lui ou la Députée, mais pas avec les deux). Il ajoute également, qu'à un certain moment, il sera nécessaire d'avoir un seul porteur de projet et, qu'à priori, ce sera la Commune de Ploumagoar (discussion avec les élus de Saint-Adrien). Il termine en précisant que la mission validée de CETIA allait jusqu'à l'étude de faisabilité (avant-projet) et que la proposition commerciale comprenait également la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'ouvrage. Aussi, il propose de demander au cabinet CETIA de poursuivre sa mission, sous réserves de l'obtention des financements sollicités et d'une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Adrien.

Monsieur Robert demande si, dans le cas où la Commune de Ploumagoar est maître d'ouvrage, la Commune de Saint-Adrien doit faire ses propres demandes d'aide financière (exemple DETR) ?

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint à la voirie répondent par l'affirmative.

Monsieur Robert indique qu'il serait intéressant de trouver la combinaison qui permettrait d'obtenir un maximum de subvention pour avoir un reste à charge à diviser en deux le plus petit possible.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet par rapport à ce dossier et que le Maire de Saint-Adrien doit en faire de même.

A la demande de Madame Corbic, Monsieur l'Adjoint à la voirie répond que l'estimation financière de l'avant-projet rentre dans l'enveloppe financière prévue initialement. Il ajoute que des courriers, pour des recherches d'aides financières, ont été adressés à Madame La Députée, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne et à Monsieur le Président de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.

Délibération numéro 2017-011| Pont Guialou ▫ poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 28 octobre 2016, il avait décidé, après avoir pris connaissance du rapport (diagnostic et étude de portance) des études de restructuration du Pont Guialou, établi par le Cabinet CETIA, de valider la solution numéro 3 : construction d'un pont neuf.

Il rappelle également que, par la même délibération, il avait confié au Cabinet CETIA l'étude de faisabilité ; étude qui vient d'être restituée et dans laquelle figure le coût estimatif total de cette opération : 130 000 Euros HT (coût des travaux + coût de la maîtrise d'œuvre).

Il rappelle, enfin, que le coût de réalisation de ce pont, mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien, sera supporté, pour moitié, par les deux communes.

Monsieur le Maire propose, pour la poursuite de ce dossier, afin que les travaux puissent débiter, cette année, durant la période d'étiage de la rivière, de demander au Cabinet CETIA de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre concernant cette réalisation, sous réserves de l'obtention des financements sollicités et d'une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Adrien, quant à la poursuite de cette mission.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⊗ **DEMANDE** au Cabinet CETIA de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un pont neuf enjambant le Trieux et formant mitoyenneté entre la Commune de Ploumagoar et la Commune de Saint-Adrien, sur le secteur de Pont Guialou ;
- ⊗ **PRÉCISE** que cette demande est assortie des réserves proposées par le Maire.

Délibération numéro 2017-012| Pont Guialou ▫ subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un pont neuf (mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien) sur le secteur de Pont Guialou, dont l'estimation financière, comprenant le coût des travaux et le coût de maîtrise d'œuvre, s'élève à 130 000 €uros HT.

Il précise qu'il est possible de solliciter une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2017, auprès de Monsieur Yannick BOTREL, Sénateur des Côtes d'Armor, et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⊗ **APPROUVE** le projet de réalisation d'un pont neuf (mitoyen avec la Commune de Saint-Adrien), sur le secteur de Pont Guialou, d'un montant total de 130 000,00 €uros HT, qui se décompose comme suit : travaux : 118 000 € | honoraires : 10 000 € | dossier loi sur l'eau : 2 000 € ;
- ⊗ **PRÉCISE** que ce coût sera supporté pour moitié par chaque commune, soit 65 000,00 €uros HT, qui se décompose comme suit :
 - > travaux : 59 000 € | honoraires : 5 000 € | dossier loi sur l'eau : 1 000 € ;
- ⊗ **PRÉCISE** que le maître d'ouvrage de l'opération, en accord avec la Commune de Saint-Adrien, sera la Commune de Ploumagoar ;
- ⊗ **S'ENGAGE** à réaliser les travaux au cours de la présente année ;
- ⊗ **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération au budget communal de l'exercice 2017 ;
- ⊗ **SOLLICITE** une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2017, auprès de Monsieur Yannick BOTREL, Sénateur des Côtes d'Armor.

2.4 – Commission culturelle du 27 janvier 2017

📁 Festival Autour d'Elle – édition 2017 : convention avec l'artiste Hourieh STIER.

Madame l'Adjointe à la culture rappelle que cette année, pour la première fois depuis que le festival est organisé, les six communes de l'ancienne communauté de communes de Guingamp y participent. Elle ajoute que l'ouverture du festival aura lieu le 24 février prochain à la salle PloumExpo et que, pour l'exposition de l'artiste Hourieh STIER, il convient de passer une convention avec elle, avec des droits de manifestations d'un montant de 1 750 €uros TTC.

Délibération numéro 2017-013| Festival Autour d'Elle ▫ convention avec l'artiste Houriech STIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du festival Autour d'Elle – édition 2017, l'artiste Hourieh STIER sera en résidence à Ploumagoar, du 25 février au 12 mars 2017.

Il précise qu'il est nécessaire de passer, entre la Commune et cette artiste, une convention pour l'exposition d'œuvres, à la salle Ploum'Expo, avec des droits de monstration de 1 750,00 €uros TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement [ont voté contre : M. Irland, Mme Le Garff, Mme Tanvez (pouvoir à M. Irland) | se sont abstenus : Mme Corbic, MM. Robert, Lancien] :

- ⊗ **DÉCIDE** la passation d'une convention de résidence avec l'artiste Hourieh STIER ;
- ⊗ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à celle-ci et plus généralement de faire le nécessaire.

Festival Autour d'Elle – édition 2017 : programmation

Madame l'Adjointe à la culture donne les grandes lignes du programme de cette année, à savoir :

- * Ploumagoar : exposition de Hourieh STIER, à partir du 25 février, à la salle PloumExpo
- * Guingamp : projection du film *No Land's Song*, le 25 février à la Médiathèque
- * Saint-Agathon : conte en musique avec Caroline Sire, le 1^{er} mars à la Médiathèque
- * Plouisy : concert de SiiAn, le 03 mars,
- * Guingamp : projection du film *Noces*, le 09 mars au cinéma les Korrigans
- * Pabu : spectacle *La vie devant soi*, le 10 mars,
- * Saint-Agathon : concert de Click Here, le 11 mars à la Grande Ourse.

Elle précise que des associations et commerces du territoire proposent également des animations et des offres commerciales, à retrouver dans le livret qui va être distribué.

Projet Kergré en Juin

Madame l'Adjointe à la culture présente au Conseil Municipal le projet de Kergré en Juin, dont la programmation serait confiée à l'association *Société Protectrice de Petites Idées*, basée à Trégueux et dont les membres principaux, eux-même artistes, vivent à Ploumagoar. Elle ajoute qu'il est proposé de donner une dimension collective à ce projet en intégrant les autres communes de l'ancienne communauté de communes de Guingamp, à l'image de ce qui se fait pour le Festival Autour d'Elle, afin de donner de la visibilité, du poids et du dynamisme à ce territoire, d'autant que cela apporte de la diversité et de la complémentarité. Elle ajoute que pour le moment les communes de Plouisy et Pabu sont intéressées, que la Commune de Saint-Agathon ne souhaite pas prendre part au projet, n'ayant pas d'espace extérieur pouvant convenir. Verbalement Grâce et Guingamp ont fait part de leur intérêt, sans confirmation écrite pour l'instant. Le service jeunesse de la nouvelle communauté d'agglomération est également intéressé pour intégrer le projet et la commission culturelle est favorable à l'idée de développer un projet de territoire. Elle précise que certains membres de la commission culturelle s'interrogent sur la conservation du nom de l'événement "Kergré en juin", même si ce nom est évocateur. Ce point pourrait être rediscuté en fonction de la tournure donnée au projet. Elle termine en précisant que si le projet est porté par plusieurs communes, des subventions pourraient être obtenues auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne.

A la question de savoir où se passeront les différentes animations, Madame l'Adjointe à la culture répond qu'il y aura des animations sur le territoire de chaque commune partenaire, comme pour le Festival Autour d'Elle.

📁 Festival du Camélia

Madame l'Adjointe à la culture informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ce festival, l'association Camélia organise un concours d'épouvantails. L'association souhaitait que la Commune transmette l'information aux associations, ce qui a été fait. Elle a aussi demandé si les commissions environnement et culture souhaitaient s'impliquer dans le projet. Elle ajoute que l'Accueil de loisirs et la Médiathèque participeront à cet événement.

📁 PloumExpo

Madame l'Adjointe à la culture indique au Conseil Municipal que l'exposition d'Alfredo Lopez se termine demain par un café-rencontre. Elle ajoute que Jacqueline Marc, membre de la commission consultative culture, regrette le manque d'investissement des élus de la commission pour les permanences ; elle s'est retrouvée, ainsi, à assurer la permanence du samedi 28 janvier, alors qu'il était convenu que les permanences du week-end soient assurées par les élus et non par les membres de la commission consultative.

3 – INTERCOMMUNALITÉ

○ – GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMÉRATION DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX INTÉGRANT LES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au sein Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, il est créé cinq commissions thématiques, comprenant quatorze groupes de travail, ouvertes aux élus municipaux. Il précise que la Commune de Ploumagoar dispose de quatre représentants et propose de désigner trois élus du groupe de la majorité municipale et un élu du groupe de la minorité municipale.

Délibération numéro 2017-014 | Désignation Élus municipaux intégrant les commissions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au sein Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération, il est créé cinq commissions thématiques, comprenant quatorze groupes de travail, ouvertes aux élus municipaux.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à désigner les élus municipaux qui participeront aux travaux des commissions et groupes de travail et à proposer, selon les souhaits exprimés, leur inscription dans l'un des groupes de travail rattachés aux commissions correspondantes.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Ploumagoar dispose de quatre représentants et propose de les désigner.

Le Conseil Municipal de Ploumagoar,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⊗ **DÉSIGNE** en son sein ces quatre personnes :

> M. Laurent LARMET | M. David SOLO | Mme Kathy CRENN | M. Rémi IRAND

⊗ **DÉCLINE**, pour chacune d'entre elles, les souhaits formulés comme suit :

ÉLUS	COMMISSIONS	GROUPES DE TRAVAIL
M. Laurent LARMET	Aménagement du territoire, habitat, urbanisme	4 – Environnement, cadre de vie, aménagement rural, énergie
Mme Kathy CRENN	Développement territorial, grands projets	6 – Tourisme
M. David SOLO	Eau, assainissement, déchets, infrastructures	10 – Eau, assainissement
M. Rémi IRAND	<u>Choix 1</u> : Développement territorial, grands projets <u>Choix 2</u> : Administration générale, personnel, finances	5 – Économie, emploi, formation professionnelle, enseignement supérieur, innovation, recherche 13 – Personnel, service public, mutualisation

4 – INFORMATIONS DIVERSES

4.1 – Médiathèque ▫ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, tous les ans, le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et qu'il appartient, aussi comme chaque année, au Conseil Municipal de décider la destination des ouvrages réformés.

Délibération numéro 2017-015| Médiathèque ▫ mise à la réforme d'ouvrages

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le personnel de la Médiathèque procède au tri des ouvrages en service depuis de nombreuses années et dont l'état ne permet plus une utilisation normale.

Une liste des ouvrages concernés a été établie et il appartient au Conseil Municipal de décider de la destination de ces ouvrages réformés, à savoir :

➤ Cession gratuite | Vente | Pilonnage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la liste des ouvrages réformés, le Conseil Municipal :

- ✓ Considérant qu'un certain nombre d'ouvrages, en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, dans un état ne permettant plus une utilisation normale, doivent être réformés,

ARRÊTE :

Article 1 : en service depuis plusieurs années à la Médiathèque, des ouvrages sont mis à la réforme ;

Article 2 : ces ouvrages réformés seront cédés gratuitement ou pilonnés (formule combinée en fonction de leur état).

4.2 – Calendrier prévisionnel

- Le 14 février 2017 : C.C.A.S.
- Le 16 février 2017 : Commission voirie – urbanisme
- Le 20 février 2017 : commission des finances
- Le 22 février 2017 : commission environnement et cadre de vie
- Le 03 mars 2017 : Conseil Municipal
- Le 14 mars 2017 : Commission scolaire
- Le 20 mars 2017: Commission des finances (budgets primitifs 2017)
- Le 31 mars 2017 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 21 h 00.

❖ **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Montant en Euros par habitant pour la catégorie démographique

DETTE

Années	Encours total au 31/12	Commune	Département	Région	National
2013	5 162 150	988	1077	990	882
2014	4 866 983	924	1083	974	870
2015	4 559 258	856	1009	978	862
2016 <i>estimation</i>	4 209 805	782			
2017 <i>estimation</i>	3 874 572	711			

Montant en Euros par habitant pour la catégorie démographique

PERSONNEL

Années	Charges nettes	Commune	Département	Région	National
2013	1 786 308	342	531	422	513
2014	1 876 846	356	606	451	532
2015	2 004 149	376	599	459	532
2016 <i>estimation</i>	2 018 337,54	375			
2017 <i>estimation</i>	2 128 260	391			



ÉVOLUTION DES DOTATIONS

Dotations	2013	2014	2015	2016	2017 <i>estimation</i>
DGF	696 753	671 670	593 670	510 367	420 000
DSR	276 585	295 513	336 438	290 016	300 000



PRODUITS DES IMPÔTS PERCUS PAR LA COLLECTIVITÉ

	2013	2014	2015	2016	2017 <i>estimation</i>
Contributions directes	1 836 093	1 880 602	1 968 206	1 967 894	1 970 000



TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Taxes	2013	2014	2015	2016	2017 <i>proposition</i>
Taxe d'habitation	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %
Taxe foncière	17,90 %	17,90 %	17,90 %	17,90 %	17,90 %
Taxe foncière non bâtie	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %



ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	2013	2014	2015	2016
Caf brute	1 240 507	858 339	726 889	414 230
Caf net	926 624	563 086	418 743	92 844

* CAF BRUTE = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

* CAF NETTE = CAF BRUTE – remboursement du capital

* la CAF NETTE représente l'autofinancement de la collectivité.

COMMUNE DE PLOUMAGOAR
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directrice Générale des Services	A	1	1	
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2	
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur	A	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint technique territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	5	5	
Adjoint technique territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	4	
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	4	4	
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	11	11	1
SECTEUR CULTUREL				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	2	2	
Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Agent territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
SECTEUR SOCIAL				
A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
A.T.S.E.M. principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2
TOTAL		45	44	4

❖ AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2016

BIENS	MONTANT	DATE D'ACQUISITION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Subvention équipement aménagement de la zone d'activités de Kergre Ouest (Ggp Cté)	60 000,00 €	13/01/2016	08 ans
Subvention équipement réseau gaz lotissement Poul Ranet 3 (SDE 22)	3 619,12 €	22/01/2016	08 ans
Subvention équipement éclairage public lotissement Poul Ranet 3 (SDE 22)	2 879,24 €	22/01/2016	08 ans
Subvention équipement installation réseau téléphone lotissement Poul Ranet 3 (SDE 22)	6 480,42 €	22/01/2016	08 ans
Subvention équipement réseau basse tension lotissement de Poul Ranet 3 (SDE 22)	7 194,44 €	22/01/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – programme 2015 (SDE 22)	3 281,80 €	12/02/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public rue de l'Allée (SDE 22)	327,63 €	18/03/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – programme 2015 (SDE 22)	4 375,73 €	12/04/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – programme 2015 (SDE 22)	3 096,93 €	27/04/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public rue de la Poste (SDE 22)	14 793,04 €	01/06/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – secteur de Roudedou (SDE 22)	912,08 €	14/06/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – programme 2016 (SDE 22)	8 297,42 €	11/10/2016	08 ans
Subvention équipement prise de courant sur éclairage public rue de la Poste (SDE 22)	381,31 €	20/10/2016	08 ans
Subvention équipement extension éclairage public chemin piéton de Poul Ranet (SDE 22)	1 329,43 €	12/12/2016	08 ans
Subvention équipement rénovation éclairage public – programme 2016 (SDE 22)	3 626,11 €	12/12/2016	08 ans
Subvention équipement effacement réseau rues Parc Rouzès et de la Poste (ERDF)	73 908,82 €	12/02/2016	08 ans
Logiciel de gestion et de facturation cantine, garderie, accueil de loisirs	5 196,00 €	10/11/2016	05 ans

Travaux en régie – année 2016 (article 2128)	27 681,41 €	13/12/2016	10 ans
Plaque inauguration salle polyvalente Louis Kéromest	542,40 €	12/09/2016	01 an
Travaux en régie – année 2016 (article 2135)	10 861,92 €	13/12/2016	10 ans
Abri de jardin pour école maternelle	1 588,00 €	12/05/2016	10 ans
Abri bus	1 756,50 €	29/09/2016	10 ans
Abri bus	3 310,08 €	20/10/2016	10 ans
Travaux en régie – année 2016 (article 2138)	15 144,57 €	13/12/2016	15 ans
Travaux en régie – année 2016 (article 2151)	16 351,40 €	13/12/2016	15 ans
Signalétique bois de Kergre	475,50 €	29/06/2016	01 an
Panneaux de signalisation	2 659,35 €	31/03/2016	08 ans
Panneaux de signalisation	2 576,28 €	27/04/2016	08 ans
Barrières à sceller abords école	2 402,40 €	12/05/2016	10 ans
Panneaux de signalisation	578,64 €	29/11/2016	08 ans
Extincteurs	1 116,36 €	29/09/2016	08 ans
Renault Kangoo	3 539,76 €	12/09/2016	04 ans
Roto-cureuse fossés	11 043,60 €	29/02/2016	08 ans
Corbeilles déjections canines	945,34 €	12/12/2016	01 an
Travaux en régie – année 2016 (article 2158)	1 081,04 €	13/12/2016	01 an
Acquisition tronçonneuse, débroussailluses, tondeuses	5 148,44 €	29/06/2016	05 ans
Taille-haies	351,12 €	02/08/2016	01 an
Souffleurs feuilles	696,00 €	02/09/2016	01 an
Tronçonneuse	412,72 €	10/11/2016	01 an
Grillage, pare-ballons et main-courante terrain des sports	23 995,00 €	13/01/2016	10 ans

Tableau informations local services techniques	147,28 €	12/02/2016	01 an
Poste informatique services techniques	638,90 €	31/03/2016	01 an
Vidéo-projecteurs pour les écoles	7 902,90 €	02/08/2016	05 ans
Tablettes informatique ALSH et Garderie	1 355,30 €	02/09/2016	05 ans
Copieur	2 800,00 €	21/11/2016	05 ans
Vestiaire pour le personnel	591,64 €	12/02/2016	01 an
Fauteuil bureau Adjoints	205,20 €	12/05/2016	01 an
Meuble vitrine pour exposition	328,00 €	29/06/2016	01 an
Tables, chariots, tente de cérémonie	5 760,00 €	02/09/2016	08 ans
Vestiaire pour personnel cantine	357,60 €	12/04/2016	01 an
Mobilier pour école primaire et école de La Croix-Prigent	3 893,82 €	29/09/2016	15 ans
Table inclinable et chaise école de La Croix-Prigent	166,81 €	29/11/2016	01 an
Chaise haute salle expositions	131,32 €	21/11/2016	01 an
Micro-ondes pour services techniques	79,99 €	29/02/2016	01 an
Réfrigérateur pour services techniques	199,99	29/02/2016	01 an
Sonorisation portable pour cérémonies	943,10 €	01/06/2016	01 an
Tricycles et trottinettes pour ALSH	484,70 €	13/07/2016	01 an
Enregistreur audio salle du Conseil Municipal	690,00 €	02/08/2016	01 an
Jeux extérieurs	5 116,80 €	02/08/2016	10 ans
Tables, chariots, tente de cérémonie	1 715,04 €	02/09/2016	08 ans
Auto-laveuse entretien salles communales	1 680,00 €	02/09/2016	06 ans
Guirlandes illuminations de Noël	910,20 €	21/09/2016	08 ans
Climatiseur pour local cybercommune	299,00 €	21/09/2016	01 an

Mini-four pour activités TAP	69,90 €	11/10/2016	01 an
Guirlandes illuminations de Noël	1 889,18 €	10/11/2016	08 ans
Abris de touche terrain d'honneur	5 704,94 €	12/12/2016	10 ans
Travaux en régie – année 2016 (article 2188)	4 279,57 €	13/12/2016	10 ans
Lave-linge école de La Croix-Prigent	399,00 €	13/01/2016	01 an
Plastifieuse école maternelle	189,90 €	12/04/2016	01 an
Ensemble officiel laïcité écoles	677,16 €	27/04/2016	01 an
Tricycles pour écoles	846,62 €	02/09/2016	01 an
Tricycles pour écoles	569,62 €	11/10/2016	01 an

❖ BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2016

ACQUISITIONS

DÉSIGNATION DU BIEN (terrain immeuble droits réels)	LOCALISATION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIÉTÉ	IDENTITÉ DU CÉDANT	IDENTITÉ DU CESSIONNAIRE	MONTANT
Terrains	Lieu-dit Saint-Hernin à Ploumagoar	ZY n° 174 ZY n° 176	Biens appartenant à M. & Mme MANSEC pour en avoir fait l'acquisition le 21 juin 2002 à Mlle Jenny LOLLIERIC	M. & Mme MANSEC Michel	Commune de Ploumagoar	01 €uro
Terrains	Rue de Kergillouard à Ploumagoar	AP n° 107 AP n° 108	Biens appartenant aux consorts OLLIEROU pour les avoir recueillis dans la succession de M. OLLIEROU Jean Marie	Consorts OLLIEROU	Commune de Ploumagoar	01 €uro

CESSIONS

DÉSIGNATION DU BIEN (terrain immeuble droits réels)	LOCALISATION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIÉTÉ	IDENTITÉ DU CÉDANT	IDENTITÉ DU CESSIONNAIRE	MONTANT
Terrain	Rue des Châtaigniers (Parc Vaizien) à Ploumagoar	ZD n° 65	Patrimoine communal : immeuble dépendant du domaine public depuis plus de trente ans remaniement cadastral du 03/10/1988 attribuant une numérotation cadastrale	Commune de Ploumagoar	M. & Mme LE BESCONT Félix	365,00 Euros
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 324	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. Gilda Hong-Xuong PHAM	16 090,48 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 326	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. & Mme OLLIVIER-HENRY Sylvain	24 284,40 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 333	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. Julien PERSON & Mlle Solène SOETENS	19 724,88 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 335	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. Fabien MENAIS & Mlle Camille LE MERLE	16 751,28 Euros HT

DÉSIGNATION DU BIEN (terrain immeuble droits réels)	LOCALISATION	RÉFÉRENCES CADASTRALES	ORIGINE DE PROPRIÉTÉ	IDENTITÉ DU CÉDANT	IDENTITÉ DU CESSIONNAIRE	MONTANT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 336	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. & Mme BOYEZ Philippe	16 123,52 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 337	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. Cédric BREUILLARD & Mlle Élodie LE BOLC'H	14 438,48 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 338	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	Mlle Aurélie GUEGUEN	16 420,88 Euros HT
Terrain	Lotissement de Poul Ranet 3ème tranche à Ploumagoar	ZC n° 327 ZC n° 343	Patrimoine communal : acquisition à M. Jacques ROLLAND le 20 décembre 2013	Commune de Ploumagoar	M. Jean-Marie SCOLAN	29 141,28 Euros HT